

La CDF appuie le message relatif au Projet fiscal 17

Communiqué de presse

Berne, le 21 mars 2018. Le Conseil fédéral a présenté aujourd'hui son message sur le Projet fiscal 17 (PF 17). La CDF salue ce projet important et urgent. Il est indispensable que la Suisse se dote au plus vite d'un régime d'imposition des entreprises entièrement remanié et équilibré. La concertation entre les niveaux fédéral, cantonal et communal a abouti. Les plans de mise en œuvre cantonaux garantissent la transparence. Selon les calculs effectués, la réforme sera probablement profitable à long terme.

Un projet important, urgent et équilibré

Le présent message est un pas significatif vers la levée des incertitudes qui planent depuis des années. La refonte des dispositions suisses régissant la fiscalité des entreprises est inéluctable et sa nécessité ne fait aucun doute. Les réformes de l'imposition des entreprises menées à bien dans des pays importants et la liste grise de l'UE montrent que la Suisse doit engager rapidement des mesures pour préserver ses recettes fiscales et ses emplois. Bien qu'au vu de la diversité de leurs situations financières et fiscales, les cantons doivent jouir d'une certaine latitude dans l'application des règles établies, il est essentiel de tenir compte du résultat de la votation fédérale du 12 février 2017 en proposant un paquet global à même de renforcer l'équilibre et le rendement aux trois niveaux de l'État. Le message répond à ces exigences fondamentales.

Transparence des cantons

Le message contient des informations détaillées sur les plans de mise en œuvre des cantons, qui jouent franc jeu. Du fait que les délibérations des Chambres fédérales se concentrent sur le droit fédéral et ne portent pas sur l'application cantonale, la réalisation concrète de la réforme dépend des autorités politiques de chaque canton. Selon les calculs des répercussions dynamiques du PF 17, effectués sur la base des plans de mise en œuvre cantonaux, la réforme sera probablement profitable à long terme.

Accord avec les communes

Les paramètres du message actuel ont été soutenus le 2 février 2018 par la CDF et par des représentants de l'Association des Communes Suisses, de l'Union des villes suisses et de la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes, en présence du conseiller fédéral Ueli Maurer. La CDF procédera prochainement à un examen approfondi des éléments fiscaux détaillés dans le message et transmettra ses éventuelles propositions au Parlement.

Contact :

- Charles Juillard, ministre et président CDF, +41 79 722 39 72
- Eva Herzog, conseillère d'État et vice-présidente CDF, +41 79 790 34 79